



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-143 P

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL TERRITORIAL

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION A LORIENT  
RT 209 POUR TRAVAUX SUR LA PARCELLE AP 124**

Le Président du Conseil Territorial,

**VU** la Loi organique n° 2007-223 et la Loi ordinaire n° 2007-224 du 21 février 2007 instituant la Collectivité de Saint-Barthélemy,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles LO 6241-1 et suivants,

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales qui confie au Président de la Collectivité une police générale en matière de circulation (article LO 6252-7) et de sécurité publique (article LO 6252-8, L.2111-1, L.2111-2 ET L.2212-2 et suivant),

**VU** le code de la Route,

**CONSIDERANT** la demande formulée par l'entreprise PLASSE RCS le 04 Avril 2024 pour des travaux sur la propriété AP 124 jouxtant la RT 209 à Lorient.

**CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent de réglementer la circulation sur une portion de la voie concernée par les travaux, de part sa fréquentation importante.

**CONSIDERANT** qu'il en va du bon ordre et de la sécurité publique de la collectivité de Saint-Barthélemy,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le Lundi 08 Avril 2024, de 8h00 à 17h00, la circulation de tous les véhicules sera perturbée par un rétrécissement temporaire de la chaussée sur la portion de la RT 209 à Lorient, au droit de la parcelle AP 124.

**Article 2** : La circulation sera alternée par des hommes trafics et une signalisation réglementaire de type B15 et C18 (panneaux), sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée du chantier.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché en limite de chantier ainsi que sur les lieux habituels réservés à cet effet et publié au Journal officiel de Saint-Barthélemy. Le public pourra le consulter à l'Hôtel de la Collectivité aux heures d'ouverture des bureaux.

**Article 4** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par le biais de l'application informatique « Télérecours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), soit par voie postale, de préférence en recommandé avec accusé de réception.

**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Collectivité de Saint-Barthélemy,  
M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale,  
M. le Responsable de la Police Territoriale,  
Mme la Directrice des Services Techniques Territoriaux,  
Sont chacun en ce qui les concerne chargés de l'application du présent  
arrêté et destinataires d'une copie à toutes fins administratives habituelles.

Il sera transcrit sur le registre à ce destiné et transmis à Monsieur le Préfet Délégué de Saint-  
Martin et Saint-Barthélemy pour contrôle et publié dans les formes légales.

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.

Fait à Saint-Barthélemy, le 04 Avril 2024  
Le Président  
Xavier LEDEE



Affiché le : 05 Avril 2024

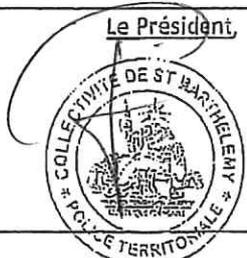
Publié le : 05 Avril 2024



**COLLECTIVITE DE SAINT-BARTHELEMY - POLICE TERRITORIALE**

25/24  
 PL

Date de dépôt: 04/04/2024  
 Demande suivie par: CIS GREANx Pasmon  
 ACCORD DE L'AUTORITE TERRITORIALE :  
 - Vu avec l'entreprise  
 - favorable PT  
 - ci-joint arrêté n° de 24-143 P



**Demande de permis de stationnement**

**1 - DECLARANT**  
 NOM- PRENOM OU DENOMINATION: PLASSE RCS  
 TEL: 05 90 27 93 62  
 Email: contact@plasse.batiment.fr  
 PERSONNE MORALE (Nom du représentant légal): ERIC PLASSE  
 ADRESSE: Rte de Colombier - Corossol  
 CODE POSTAL: 97133 LOCALITE: St Barthelemy

**2 - ADRESSE DE LA DEMANDE DE STATIONNEMENT**  
 ADRESSE: Route de Lorient - Lorient -

**3 - NATURE DU STATIONNEMENT**  
 (Cocher la case correspondante et indiquer à côté la quantité)

<input type="checkbox"/> ECHAFAUDAGE DIMENSIONS :	<input type="checkbox"/> PORTE- MENU DIMENSIONS :	<input type="checkbox"/> Branchement électrique
<input type="checkbox"/> BENNE DIMENSIONS :	<input type="checkbox"/> PARAVENT	<input checked="" type="checkbox"/> Déménagement SURFACE EN M <sup>2</sup> : 2 x 6 = 12 m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/> PLACE DE STATIONNEMENT (10m <sup>2</sup> ) NBR DE PLACES :	<input type="checkbox"/> SUPPORT PUBLICITAIRE NOMBRE :	<input type="checkbox"/> Emménagement SURFACE EN M <sup>2</sup> :
<input type="checkbox"/> DEPOT DE MATERIAUX SURFACE EN M <sup>2</sup> :	<input type="checkbox"/> LIVRAISON Durée :	<input type="checkbox"/> Evacuation d'eau usée SURFACE EN M <sup>2</sup> :
<input checked="" type="checkbox"/> ENGINs DIMENSIONS: 2 x 6 m	<input type="checkbox"/> Intervention Dépannage Durée:	<input type="checkbox"/> Autre (Préciser)
<input type="checkbox"/> CABANE DE CHANTIER DIMENSIONS :	<input type="checkbox"/> ETALAGE DIMENSIONS :	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CHEVALETS DIMENSIONS :	<input type="checkbox"/> Vente au Déballage SURFACE EN M <sup>2</sup> :	

**4 - EMPRISE DU STATIONNEMENT**  
 Nombre de m<sup>2</sup> utilisés: 12 m<sup>2</sup> (1 camion + 1 mini-pelle)

**5 - DUREE DU STATIONNEMENT**  
 Du 1 / 2024 au 1 / 2024  
 Ou le 08/04/2024 de 08 h 00 à 12 h 00

**6 - ENGAGEMENT DU DECLARANT**

Je soussigné, auteur de la présente demande, CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et M'ENGAGE à respecter les règles en vigueur concernant les occupations du domaine public sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (Article R 644.2 du CP), ainsi que celles relatives à la sécurité du lieu occupé.

Je M'ENGAGE également à payer les redevances et droits afférents A l'autorisation qui me sera délivrée.

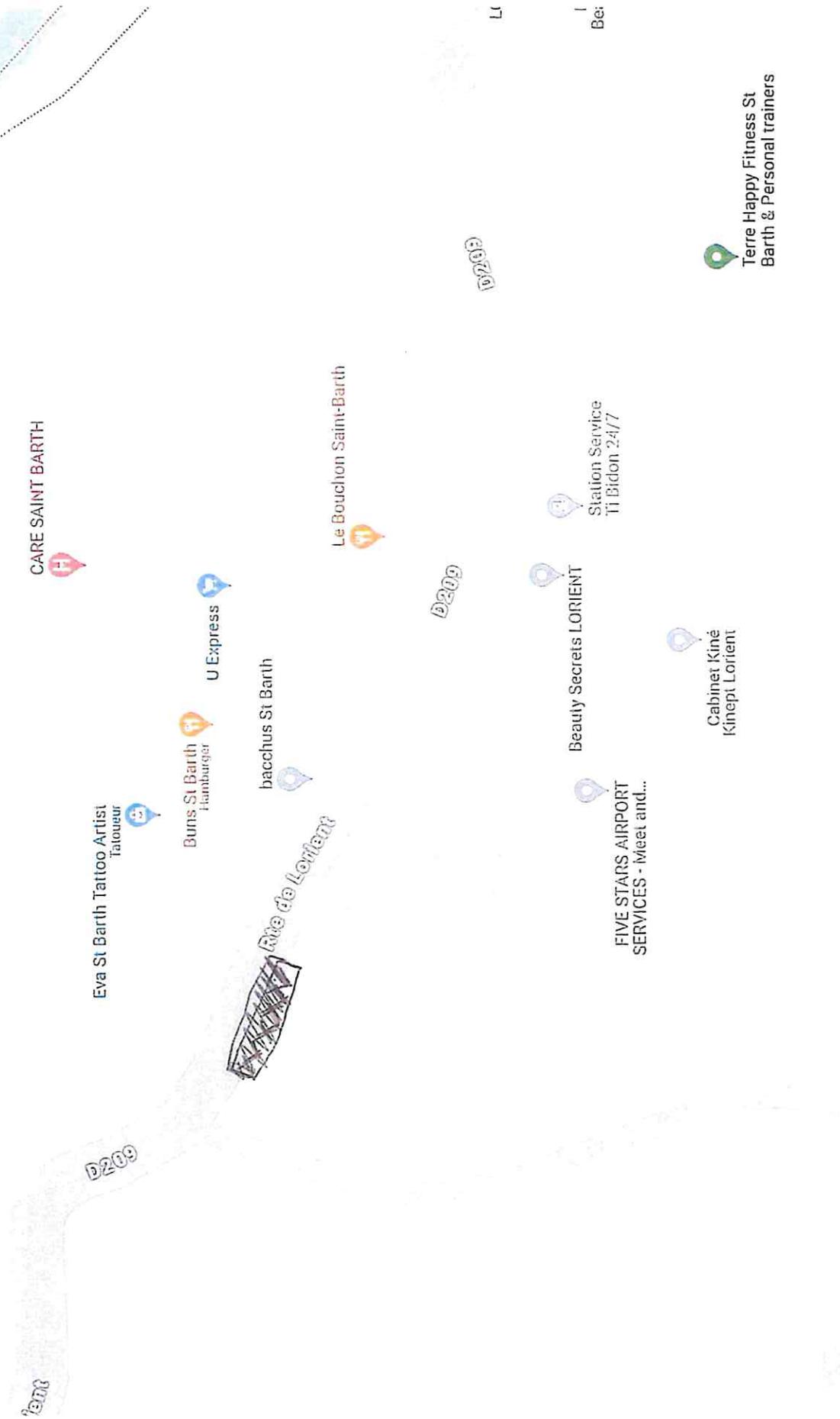
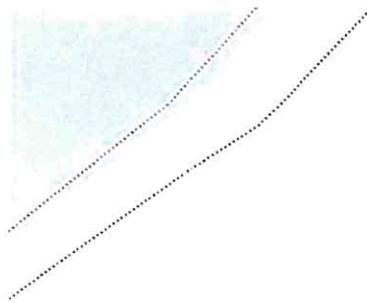
Je M'ENGAGE à avertir le service de la Police Territoriale en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard avant la date de début de la permission.

A défaut les droits de stationnement resteront exigibles.

NOM. PLASSE RCS  
 N° se Siret: 420 950 362 00020  
 Ou  
 (Cachet de l'entreprise de cas échéant)  
 CIS PLASSE R.C.S.  
 Route de Colombier / Corossol  
 97133 SAINT-BARTHELEMY  
 Tel : 0590 27 93 62 - Fax : 0590 29 99 36  
 DATE ET SIGNATURE  
 Siret : 420 950 362 00020 - APE : 4120A



Lorient



CARE SAINT BARTH

Eva St Barth Tattoo Artist  
Tatoueur

Buns St Barth  
Hamburger

U Express

bacchus St Barth

Le Bouchon Saint-Barth

Beauty Secrets LORIENT

FIVE STARS AIRPORT  
SERVICES - Meet and...

Station Service  
T1 Bidon 24/7

Cabinet Kiné  
Kinept Lorient

Terre Happy Fitness St  
Barth & Personal trainers

lant

D209

Rte de Lorient

D209

D209

L

Be